

Édito

LE COLLOQUE de décembre 2005 a rassemblé une cinquantaine de participants. Almémos peut se féliciter de la qualité scientifique des communications et des débats. Parmi les présents on a pu remarquer quelques figures historiques du syndicalisme enseignant alsacien, tels Jules Longechal et Gustave Hentz, André Kopp, Marie-Thérèse Benoit, Alfred Muller, ainsi que des associations traditionnellement liée au syndicalisme, telle La Ligue de l'enseignement, représentée par Raymond Gruber. Des associations laïques avaient envoyé des représentants. Paul Berger, ancien secrétaire du SNES de la Moselle, retenu chez lui par la grippe, avait fourni le texte de son témoignage. Les débats furent décidément trop courts, le colloque initialement prévu sur deux jours ayant été ramené à une seule journée. Les échanges furent parfois vifs, ce qui est un signe de vitalité. Le repas pris au RU de l'Esplanade ont replongé les anciens dans l'atmosphère du bon vieux temps. Les actes de cette journée seront publiés, enrichis de documents et de contributions suscitées par le débat, ou qui n'ont pu être présentées, faute de temps. Il a semblé intéressant de donner ici, plutôt qu'un compte-rendu, des extraits des communications qui nous sont parvenues à ce jour. Voici donc les bonnes feuilles de l'ouvrage à paraître à la rentrée (données ici sans les notes de bas de page).

Françoise Olivier-Utard

L'enseignement public dans l'académie de Strasbourg : 1919-1980. Organisations, mobilisations, influences.

Histoire syndicale Jacques Girault : Histoire du syndicalisme enseignant en France. Méthodologie et problématique.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la grande nouveauté vient du poids accru de l'influence des communistes parmi les enseignants. De nombreux dirigeants de la Fédération générale de l'enseignement militant dans la tendance « Force ouvrière ». La Fédération de l'Éducation nationale naît en mars 1946 par un compromis qui conserve les syndicats nationaux et introduit des structures départementales.

Dans le même temps, le Syndicat national des instituteurs impulse la transformation des mutuelles en Mutuelle générale de l'Éducation nationale qui gère la protection sociale, facteur non négligeable d'homogénéisation pour les militants de la FEN avec le lancement par le SNI et la Ligue de l'Enseignement d'une association de parents d'élèves en mars 1947. Cette dernière s'oppose à la politique des gouvernements qui met en péril les principes de la laïcité.

Remarque problématique et méthodologique. Ces deux données appellent trois remarques sur la problématique de l'histoire du syndicalisme enseignant :

- Une hypothèse de travail pourrait considérer que le rôle nouveau du PCF détermine toute la vie du syndicalisme enseignant. Privilégier cette hypothèse serait nous empêcher de comprendre le syndicalisme et le monde enseignant. Ce qui ne signifie pas que l'on doive réfléchir sur la nature des liens des militants avec les partis socialiste et communiste.

Juillet 2006

Sommaire

Édito

Par Françoise Olivier-Utard 1

Bonnes feuilles

L'enseignement public dans l'académie de Strasbourg... 1

Notices

Baas, Émile 5
Bertrand, Constant 6
Escudero, Sylvain 6

Compte-rendu de l'A.G. 7

Publication

Le Maitron, tome 1 8

Renseignements pratiques

Adresses 8
Bulletin d'adhésion 8

- Une autre hypothèse de travail serait d'isoler le syndicat et de renoncer à comprendre les œuvres qu'il crée et qui découlent en fait de l'absence d'une politique sociale du ministère et notamment de l'absence de ce qui pourrait être du ressort d'un comité d'entreprise.
- Une autre hypothèse serait de considérer que l'Éducation nationale est cogérée par le syndicalisme enseignant. Certes rien ne peut se décider vraiment contre l'avis du syndicalisme, mais en dernier ressort le gouvernement et son administration décident. Introduire la cogestion ramènerait à considérer le syndicalisme comme un allié,

voire un complice de l'administration et ne comprendre qu'une partie de son activité.

Jacques Ungerer : Les syndicalismes des instituteurs de l'entre-deux-guerres dans le Bas-Rhin.

La crise de Munich

Peu avant, le climat est déjà tendu (A.G. du 23-6-38). Le rapport moral de Mathis est pourtant adopté à l'unanimité. Puis, lors du congrès national du SNI, en août 1938, J. Senger, secrétaire général du SNI du Haut-Rhin, est chargé, par les trois départements d'Alsace-Lorraine, de lire à la tribune un texte sévère :

« Comme nos revendications diffèrent totalement des vôtres, il nous est difficile de les situer dans la discussion du rapport moral. J'ai demandé la parole lors des débats sur les questions coloniales, elle ne m'a pas été accordée. Au sujet du problème de la Paix, notre mutisme signifie que, n'ignorant pas que le Führer nous considère comme minorité allemande, comme les Sudètes, la moindre tourelle de la ligne Maginot est pour nous une plus sûre garantie d'indépendance et de paix que tous les beaux discours qui viennent d'être prononcés. »

Les trois départements proposent aussi une motion sur la laïcité : « Les délégués des trois départements d'Alsace-Lorraine ayant perdu tout espoir de voir se réaliser leurs plus petites revendications concernant la modification du régime confessionnel des écoles (...) renoncent à intervenir dans les débats sur la laïcité vu la carence des gouvernements successifs. Les délégués déclarent se désintéresser complètement de toutes questions relatives à l'introduction des lois laïques jusqu'au jour où un gouvernement se décidera à donner aux provinces recouvrées un régime qui ne soit plus en opposition avec la déclaration des Droits de l'Homme. »

Munich a été en Alsace une secousse redoutable. Le Bulletin du SNI-Bas-Rhin n'a paru ni en juillet ni en octobre, dit Mathis, qui avait été mobilisé comme la plupart de ses camarades. Dans un article assez balancé de novembre 1938, Mathis, sans donner tort aux adversaires des munichoïses, se prononce plutôt pour l'accord en

citant Delmas : « Il vaut mieux que la paix soit faite avant la guerre plutôt qu'après la guerre ».

Léon Strauss : Le paradoxe SNI du Haut-Rhin, de 1945 à 1975.

Jules Senger, secrétaire général de « La Fraternelle, section départementale du Haut-Rhin du Syndicat national des Instituteurs » de 1936 à 1939 reprit cette fonction à la Libération. Il tenta, au cours d'une réunion qui groupait plusieurs centaines d'enseignants, dont certains anciens du Groupement professionnel (ex-syndicat Rossé) et de l'Union nationale des membres de l'enseignement public (ex-syndicat de droite), d'unir tous les instituteurs et institutrices dans un syndicat unique. Mais l'affiliation du SNI à la CGT, sa volonté de supprimer le statut scolaire confessionnel et son intransigeance sur l'épuration firent échouer le projet et assurèrent l'implantation du SGEN. Lors de l'assemblée générale du 26 juillet 1945, Senger refusa le renouvellement de son mandat, vraisemblablement pour pouvoir se consacrer plus largement à la reconstitution de la Fédération du Haut-Rhin de la Ligue de l'Enseignement. Il céda le secrétariat général à Marcel Guillemard, directeur de l'école Nessel à Mulhouse, qui militait au Parti communiste depuis 1921. Ce dernier allait conserver cette fonction jusqu'à son départ à la retraite en octobre 1952. Ainsi débuta une expérience paradoxale dans l'histoire du SNI, celle d'une section dont la grande majorité des membres furent favorables à l'autonomie fédérale en 1948, et qui confia presque constamment (sauf de 1952 à 1956) sa direction à des militants du courant dit « ex-cégétiste » (puis Unité et Action).

Lors du CE du 5 février 1948, Guillemard avait exposé comment la scission s'était produite au bureau confédéral de la CGT le 19 décembre 1947. Il s'agissait maintenant de se prononcer sur l'affiliation confédérale de la Fédération de l'Éducation Nationale et du SNI. Le secrétaire départemental exprima sa préférence pour un vote en assemblée générale extraordinaire, car il estimait qu'« il n'est pas prouvé que le référendum soit le meilleur moyen pour connaître l'opinion des syndiqués ». Il affirma

aussi son attachement personnel à la CGT. Senger lui répondit en défendant l'autonomie. La décision nationale contraignit Guillemard à accepter l'organisation d'un référendum dans la section. Le dépouillement des votes eut lieu le 7 mars 1948 et donna les résultats suivants :

Nombre d'inscrits au 1 ^{er} octobre 1947 :	620
Nombre de votants :	295
Nombre de votes nuls :	0
— Premier vote (adhérer à la nouvelle CGT-FO)	
Oui :	82
Non :	208
Abstentions :	5
— Deuxième vote (rester uni dans la CGT)	
Oui :	61
Non :	224
Abstentions :	10
— Troisième vote (passer dans l'autonomie afin de rester ensemble) :	
Oui :	270
Non :	17
Abstentions :	8

Le bureau du 18 mars 1948 réparti en conséquence les mandats pour le Congrès de Paris, qui allait confirmer le passage à l'autonomie du SNI et de la FEN :

Tendance Aigueperse (Autonome) : 5 mandats
Tendance Delanoue (ex-CGT) : 2 mandats
Cette option durable pour l'autonomie fut largement confirmée lors du référendum sur l'unité syndicale en 1949.

Inscrits :	630
Votants :	339
Bulletins nuls :	4
— Premier vote	
Oui :	51
(dont 46 CGT, 1 FO, 4 blancs)	
Non :	284
— Second vote	
CGT :	82
FO :	117
Abstentions :	136

Le courant cégétiste et l'influence communiste étaient visiblement minoritaires dans le Haut-Rhin, mais la section continuait à faire confiance à Guillemard ou, plus exactement la faible implication de la plupart des adhérents dans la vie du syndicat lui laissait le pouvoir : ainsi, il fut réélu secrétaire général le 2 mars 1950 par la commission exécutive par 9 voix contre

2 à Roger Überschlag Il faut aussi tenir compte du fait que certaines campagnes menées par le Parti communiste et les organisations qu'il contrôlait avaient un impact certain dans des milieux de gauche hostiles pourtant au stalinisme, par exemple chez les lecteurs du *Combat* de Claude Bourdet, puis, à partir de 1950 de *L'Observateur*. Ce facteur explique sans doute que Guillemard ait pu obtenir, à la CE du 31 mars 1949 l'accord de principe de la section à une adhésion au Congrès mondial des Partisans de la Paix. Après son départ à la retraite, il réussit encore à faire adopter par la CE le 11 mars 1954 une motion contre la CED et contre le réarmement allemand à l'unanimité, moins une abstention. Il est vrai que face à ce traité, l'opposition dépassait largement les milieux communistes et neutralistes : elle s'étendait même au gaullisme politique.

François Uberfill : Les débuts du SGEN en Alsace Le SGEN et l'enseignement de l'allemand.

Sur ce sujet, comme pour le précédent, le SGEN eut toujours le souci de consulter directement ses adhérents. En effet, à partir de 1946, le Conseil général du Bas-Rhin émit chaque année le vœu que l'enseignement de l'allemand soit réintroduit dans l'enseignement élémentaire. Saisi de la question dès janvier 1947, le SGEN estima que « l'allemand pourrait devenir un excellent complément de culture dans nos écoles », mais posa des conditions. Le Bureau académique de mars 1947 les précisa en rappelant fortement que la priorité dans « les trois départements recouverts » consistait en ce que les enfants acquièrent une connaissance approfondie de la langue française. Alors seulement l'enseignement de l'allemand pourrait être envisagé. Le BA y mettait quatre conditions : le projet national d'une seconde langue vivante pour tous ; un manuel adapté pour les maîtres ; un enseignement limité à une heure ; enfin que la matière soit sanctionnée par une épreuve au CEP.

Lorsqu'en décembre 1952, le gouvernement décida de rétablir un enseignement de deux heures hebdomadaires au cours des deux dernières années, réservé en prin-

cipe aux enfants dont les familles en avaient exprimé le désir, le Rectorat chargé d'appliquer la réforme, organisa une consultation. A la question « Etes-vous disposé à enseigner l'allemand ? », le SGEN comme le SNI demanda à ses adhérents de répondre par la négative. Le refus de nombreux instituteurs rendit difficile l'enseignement de la langue à tous les élèves dont les parents en avaient fait la demande. En 1953, l'administration créa un corps d'instituteurs itinérants qui ne donna guère satisfaction. A partir de 1954, le sujet devint délicat. Tandis que les députés MRP pratiquaient la surenchère tout en reconnaissant le mauvais fonctionnement du système, sept inspecteurs primaires du Haut-Rhin envoyèrent une lettre à la presse où ils émettaient de sérieuses réserves sur les résultats de cet enseignement en constatant par exemple un recul sensible dans la rédaction du français. Devant la commission d'enquête mise sur pied en 1956 dans le but de calmer les esprits, le SGEN précisa ses positions qui furent formulées par A. Stengel. Si le SGEN considérait que la possession d'une seconde langue étrangère constituait un enrichissement culturel important, il estimait que « ce privilège ne doit pas être réservé à une certaine élite sociale qui peut accéder aux études longues. Priorité doit toujours être donnée à la langue nationale, sa maîtrise étant considérée comme le but essentiel de l'enseignement primaire ». L'enseignement de l'allemand ne doit pas être raisonnablement abordé que dans les trois dernières années de la scolarité obligatoire, à raison de deux heures hebdomadaires. Remarquons que le texte d'A. Stengel reprenait pour partie le texte du Congrès de la Fédération des syndicats chrétiens CFTC.

Statut scolaire local

— **Françoise Olivier-Utard :**

De lai à laïcité : l'histoire des mots

La réactivation des mots « laïc et clérical » est la grande affaire du XIX^e siècle français.

Le premier combat en matière de vocabulaire est la création de l'adjectif anticlérical et du nom anticléricalisme : doctrine qui se définit comme un combat contre la puissance de l'Eglise catholique. Ces

mots appartiennent au vocabulaire politique plus encore qu'au vocabulaire religieux.

Dans un deuxième temps, la langue française se réapproprie l'adjectif « laïque », qui s'écrit désormais de la même façon au féminin et au masculin, mais qui a changé de sens : il s'oppose au religieux sans le sous-entendre, c'est-à-dire qu'il exclut tout contexte religieux. Le retour à l'étymologie grecque est revendiqué. Ferdinand Buisson, dans les articles « laïcité » et « laïc » de son *Dictionnaire pédagogique*, insiste sur l'idée que ces mots dérivent du grec « peuple, nation ». Les premiers néologismes sont le verbe « laïciser », et le substantif « laïcisation ». Ils désignent un processus qui tend à ôter à l'autorité religieuse son pouvoir, dans le domaine politique et scolaire. Ce processus peut connaître des degrés.

Le substantif « laïcité » est un héritage de la Commune de Paris. Il est en effet lancé par les communards en 1871. Pour ces révolutionnaires, le premier principe est la liberté. La liberté de conscience est la première des libertés. La laïcité est la garantie de la liberté de conscience. La séparation de l'Etat et des religions est demandée explicitement. Les communards ne se placent plus dans la perspective d'un processus qui évolue mais dans celle d'un droit fondamental de l'homme. Ils sont passés de « laïcisation » à « laïcité ».

Nous sommes au terme de deux combats : l'un contre la puissance politique de l'Eglise catholique et de ses représentants, l'autre pour la définition de droits nouveaux dans le cadre de la République. En anglais, le terme de « laicism » a existé dès le XVI^e siècle, et a signifié « droit pour les laïcs de gouverner l'Eglise ». L'expression est née des revendications d'un mouvement religieux qui n'a guère trouvé d'écho. En dehors de cela, la langue anglaise s'en tient à « secular, secularism » pour désigner tout ce qui échappe à la tutelle de l'Eglise. En allemand, « weltlich » est maintenu, rien ne se passe dans la langue, parce que rien ne se passe dans les sociétés. Ni les Anglais ni les Allemands ne jugent opportun de faire entrer dans leur langue des concepts qui n'ont pas cours chez eux.

Roland Pfefferkorn : **Le statut scolaire d'exception d'Alsace-Moselle.**

Les textes qui sont censés fonder en droit l'obligation de suivre un enseignement religieux sont difficiles d'accès. Certains textes n'existent qu'en allemand gothique. Certains ne sont même pas traduits, le texte allemand faisant foi. Certains sont tombés en désuétude, mais c'est toujours l'Eglise qui décide des textes à abroger. D'autres sont parfois réactivés, comme nous le verrons plus loin à propos des IUFM (Institut universitaires de formation des maîtres). Nous avons affaire, comme le remarquait déjà l'étude du Rectorat de Strasbourg en janvier 1968, à une « *somme non codifiée* » de textes de nature et de statut hétéroclites.

En d'autres termes, là comme ailleurs, tout est matière à interprétation et réinterprétation. Le statut scolaire local n'est en effet pas un objet figé une fois pour toutes. L'étude rectorale que nous citée plus haut résumait parfaitement la situation : « *Compte tenu du développement de l'enseignement, du changement des méthodes et des programmes, de la modification des régimes d'études, certaines dispositions locales cessèrent d'être applicables. Les adaptations nécessaires résultèrent simplement de négociations et d'accords entre les Autorités civiles et Autorités religieuses. (Par exemple unification et relèvement du tarif de rétribution de l'enseignement religieux, reconversion d'institutrices congréganistes, etc.). Cette pratique, qui était plutôt exceptionnelle entre les guerres, est devenue coutumière depuis 1945 pour le règlement amiable de nombreux problèmes qui découlent non plus de la lettre, mais de l'esprit du statut local* ». Plus récemment, en avril 2004, un partisan actif du statut scolaire local confirme le caractère coutumier de cette situation et l'absence de textes clairs permettant de le justifier : « *Ce régime est juridiquement peu lisible (sic) parce qu'il est composé de textes anciens fortement amendés dans leur application par la coutume administrative et par un consensus non écrit entre administration scolaire, communes et autorités religieuses* ».

Dans les faits, la définition du statut scolaire local s'est transformée durant ces dernières décennies. On

n'imagine plus aujourd'hui l'enfermement communautaire et le poids des religions au sein des écoles alsaciennes et mosellanes, y compris dans les Ecoles normales. La description que fait, à partir de 700 lettres, de documents d'archives divers et de témoignages, l'auteur d'une chronique consacrée à une Ecole normale alsacienne réfugiée en France pendant la Seconde Guerre Mondiale est à cet égard édifiante. Elle permet de voir l'écart considérable qui existait alors entre la France laïque et la situation scolaire alsacienne-mosellane marquée par l'imprégnation religieuse et la soumission à l'autorité du pouvoir sacerdotal : « *Une école officiellement catholique, où l'on prépare des instituteurs de l'école publique à enseigner la religion catholique, telle est l'Ecole Normale d'Obernai. Ce qui touche à la foi, à la prière, à la dévotion, aux pratiques, à l'approfondissement des connaissances religieuses est réuni sous le nom de « vie spirituelle ». La présence aux offices, à la prière du matin et du soir, aux cérémonies des différentes fêtes liturgiques est obligatoire, ainsi que tous les matins la lecture faite à tour de rôle d'une page de l'Histoire Sainte et les « cours de religion ».*

Les tensions interconfessionnelles, entre catholiques et protestants, ont perduré jusqu'aux années 1970. En 1924, quand quelques écoles interconfessionnelles ont fait leur apparition, l'archevêque de Strasbourg n'a pas manqué de protester et de menacer d'exclure de la communion solennelle les enfants fréquentant ces dernières « *en raison des dangers auxquels y est exposée la foi des enfants catholiques* ». Mais, malgré l'opposition ouverte ou larvée de l'Eglise catholique, durant les années 1920 et 1930, ces écoles interconfessionnelles se sont multipliées. Ce processus s'est accéléré à partir des années 1950/1970, non sans de nombreux conflits.

Bilinguisme

Dominique Huck : **L'enseignement de l'allemand dans les années 50.**

Après quelques essais infructueux, les parlementaires alsaciens font adopter, en avril 1951, par l'Assemblée Nationale le principe de la reprise de l'enseignement de l'allemand dans l'académie de

Strasbourg.

Mais la position du Parlement ne semble pas impressionner l'administration de l'Education nationale.

Ce n'est que le 28 février 1952 qu'un arrêté ministériel institue « une commission chargée d'étudier les mesures relatives à l'introduction de l'enseignement facultatif de la langue allemande dans les programmes terminaux des écoles primaires des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ».

En juin 1952, le SNI réaffirmera son refus de l'enseignement de l'allemand, puis le Conseil Supérieur de l'Education Nationale, saisi pour rendre un avis sur le projet de décret réintroduisant l'enseignement de l'allemand, émet un avis défavorable à cet enseignement.

A partir de décembre 1952, après la parution du décret instituant l'enseignement de l'allemand « dans les classes terminales des écoles primaires des communes dont la langue usuelle est le dialecte alsacien » ainsi que de l'arrêté du 19 décembre qui précise que cet enseignement a pour but « de donner aux enfants une connaissance pratique et rapidement utilisable de la langue allemande » et de la circulaire du 19 décembre qui prévoit une « consultation » écrite des familles et des maîtres, volontaires pour l'apprentissage et l'enseignement de l'allemand, le débat se réorientera partiellement, notamment sur la conduite à tenir par les maîtres qui ont à choisir s'ils veulent ou non enseigner l'allemand.

Les deux syndicats réagiront en fonction de leurs positions antérieures : le SNI exhorte ses troupes à « faire preuve de discipline syndicaliste et de caractère », les deux sections départementales du SGEN conseillent à leurs adhérents de conditionner leur réponse positive au fait que soit rétabli « le taux de 16 % de l'indemnité compensatrice (...) pour tous les enseignants de l'académie de Strasbourg. » ou « qu'une rémunération équitable complémentaire soit allouée »

Paul Berger :

Un rattachement à Nancy plus difficile que prévu

L'avant-projet de décret de rattachement, daté de 1969, était précédé d'un exposé des motifs bref mais très savoureux. Le docte rédacteur exposait au Ministre que le changement d'académie de la

Moselle ne posait aucun problème dès lors qu'il avait été convenu que le droit local (concordat, enseignement religieux) resterait en place. Concrètement, le rattachement apportait un important raccourci des distances, de 160 km de Metz à Strasbourg, et de 60 km de Metz à Nancy, et les laïques en attendaient un progrès de la laïcité puisque la Moselle se joignait à trois départements très laïques. A l'inverse, les forces conservatrices ne tardèrent guère à s'en inquiéter pour des raisons symétriques. Qu'allait devenir le régime des cultes et le statut scolaire local « prunelles de nos yeux » dans une académie dans laquelle trois départements sur quatre pratiquaient la loi de séparation et où l'école était laïque, une école qui sentait encore le soufre en Moselle à cette époque ? Toutes les autorités au sommet de l'Etat pompidolien avaient beau multiplier les garanties, l'angoisse taraudait les clergés et leurs soutiens. Vaines craintes, ô combien ! Le rattachement de la Moselle à l'Académie de Nancy avait sa logique administrative, sa logique géographique et sa logique historique. Comme il était impossible de s'y opposer dans les têtes pensantes, à droite germa l'idée d'un biais pour éviter le pire : ériger la Moselle en académie à elle seule. Un projet très singulier et inédit à l'époque : « l'académie autonome de Metz de type expérimental (sic) ». D'avril à septembre 1971 une campagne de presse extrêmement violente se développa dans ce sens dans le *Républicain Lorrain*. Une pétition fut lancée, des conseils municipaux délibérèrent, à commencer par celui de Metz. L'évêque de Metz, Mgr Schmitt, intervint auprès du Premier Ministre, M. Chaban-Delmas. Son adjoint, le bouillant Chanoine Stenger, se lança dans une violente croisade. Le SGEN soutint l'université autonome. A gauche, le Cartel départemental d'action laïque (CDAL) avait une activité réelle et se réunissait régulièrement. Ses composantes FEN, SNI et autres, la FCPE, la CGT, FO le PCF, la SFIO, le Parti Radical etc. prirent position pour le rattachement à Nancy réputé plus progressiste. *L'Est Républicain* soutenait les laïques de Moselle.

BAAS Emile

Professeur, philosophe et écrivain, (Guebwiller 4.03.1906 – Strasbourg 7.06.1984)

Fils d'Auguste Baas, chef d'atelier à la société « Union textile » de Guebwiller et de Louise Judel. Il fit toute sa scolarité à Guebwiller, d'abord à la Volksschule allemande, puis au lycée où il passa le baccalauréat en 1925. Après une année d'hypokhâgne, il entreprit des études de philosophie à la Faculté de lettres de Strasbourg et obtint la licence en 1929. Il enseigna la philosophie au lycée de Sélestat jusqu'en 1936, date à laquelle il demanda un congé pour aller à la Sorbonne préparer l'agrégation qu'il obtint l'année suivante. A partir de 1929, il anima à Sélestat, puis à Strasbourg la Paroisse Universitaire qui réunissait les enseignants catholiques des établissements scolaires publics et organisa en 1938-1939, le premier carrefour de réflexion de la PU au Mont Sainte-Odile. A Paris, il était entré en contact avec Gabriel Marcel, fondateur d'un existentialisme chrétien et promoteur d'une philosophie de l'homme en situation et avait découvert la pensée de Jacques Maritain. Après une année d'enseignement à Thionville, il fut nommé en 1939 au lycée Kléber où il fit toute sa carrière, à l'exception des années de guerre. Le 10.04.1939, il épousa Madeleine Doubinger dont le père était professeur de lycée. Le couple eut cinq enfants. En 1939, il se réfugia avec sa famille à Rodez où il enseigna la philosophie au lycée. Dans ses « circulaires », rédigées à partir de 1941, il évoquait « une grande déchirure dans le tissu de l'amitié coupé en deux : il y a ceux qui sont restés là-bas et ceux qui sont ici (en zone libre) : entre les deux pas de rencontre possible, sinon dans la prière et l'espérance » (Circulaire rédigée à Rodez en juin 1941). Cette circulaire avait pour but d'organiser les « Carrefours des Tilleuls » qui eurent lieu en août 1941 et août 1942. Leur but était double : apporter un témoignage aux habitants de la moitié sud de la France qui étaient la plupart dans l'ignorance de la situation de l'Alsace. Mais aussi préparer le retour des Alsaciens-Lorrains de façon à éviter le malaise qu'avait connu l'Alsace au lendemain de la première guerre mondiale. E. Baas voulait que les « revenants »,

(on désignait ainsi ceux qui allaient retourner au pays), soient mieux informés sur ce qui s'était passé en Alsace-Lorraine : les ravages du national-socialisme et l'état d'esprit de la population restée sur place. C'est également à Rodez qu'il fonda le 8.10.1944, avec un groupe de camarades, Le Rouergat, un hebdomadaire chrétien social dont il fut l'éditorialiste jusqu'à son retour en Alsace. En décembre 1944, il fut nommé chargé de mission auprès du recteur R. Prélot pour l'aider à réorganiser le programme des études secondaires et assura provisoirement la direction du lycée Kléber où il reprit son poste d'enseignement qu'il occupa jusqu'à son départ à la retraite en 1971.

Aux lendemains de la guerre, il a été directement mêlé à nombre d'actions, en milieu intellectuel catholique essentiellement. Il redevint l'animateur de la Paroisse Universitaire d'Alsace-Lorraine dont il fut longtemps le président régional et le vice-président national. A ce titre, il organisa les « Rencontres européennes » entre enseignants alsaciens-lorrains et allemands, suisses, luxembourgeois, belges et néerlandais : Mariastein (1956), Arlenheim (Suisse, 1962), Offenbourg (1955), Luxembourg (1956), Mont Sainte-Odile (1957), Fribourg-en-Brisgau (1958), Colmar (1960). Dans les années 1950, il organisa des réunions à finalité sociale avec les étudiants, avec l'aide du père Jésuite Jean Bernard, l'un des premiers prêtres ouvriers de France. Avec le P. J. Bernard et Georges Willer (Frère Médard), il créa le groupe des Intellectuels Chrétiens Sociaux (ICS) qui prit la relève des Humanités chrétiennes. Au début des années 1960, il fut membre du comité directeur des « Semaines sociales de France », dont il organisa le congrès national à Strasbourg. Enfin, dans les années 1960, et au-delà de sa retraite, il a animé plusieurs groupes de réflexion sur des problèmes européens à l'Office catholique d'information sur les problèmes européens (OCIFE). Dans ses écrits, reviennent trois thèmes majeurs. Celui de l'engagement personnel dans les domaines sociaux ou politiques ou syndicaux : ses écrits strasbourgeois de l'après-guerre répètent à satiété ce plaidoyer pour l'enga-

gement. Ensuite, le thème patriotisme et régionalisme : dès 1945, il proposa dans les cercles intellectuels qu'il animait une réflexion sur le régionalisme ; à propos du bilinguisme, sujet qui lui tenait à cœur, il proposait une solution équilibrée entre les excès du jacobinisme assimilateur et les outrances de l'autonomisme. Enfin, l'avenir de l'Alsace le hantait. Son livre majeur, *Situation de l'Alsace*, rédigé à Rodez entre 1941 et 1945 et publié en 1946, réédité avec une postface en 1973, se présente sous la forme de quinze lettres d'un Alsacien à un ami de l'intérieur pour l'initier au cas de l'Alsace. E. Baas a été membre du comité directeur de la Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est.

« Pour l'unité française », 1941 ; « Réflexion sur le régionalisme », Lyon, 1945 ; « La crise autonomiste », articles parus dans *Le Semeur* ; *Situation de l'Alsace*, Strasbourg, 1946, 2e édition, Colmar, 1973 ; *Introduction critique au marxisme. Perspectives marxistes. Perspectives chrétiennes*, Paris, 1953 (traduit en plusieurs langues) ; *Introduction à une sociologie de la littérature alsacienne*, *Les Lettres d'Alsace*, 1962 ; *Notes sur une sociologie de la bourgeoisie alsacienne*, *La bourgeoisie en Alsace*, Strasbourg, 1954. Sources : *Réalités alsaciennes*, 7.06.1985 ; *Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne (NDBA)*, n°2 ; D. Francou, *Les activités intellectuelles au FEC de 1925 à nos jours*.

François Uberfill

6

BERTRAND Constant

Syndicaliste SNI du Bas-Rhin. Originaire de Normandie, Constant Bertrand devient instituteur dans le Bas-Rhin après le retour de l'Alsace à la France en 1918. Le 27 novembre 1921, il fut élu au Comité départemental du Syndicat national des Instituteurs. En janvier 1926, il était secrétaire adjoint de ce Comité ; en mars 1926, il devint trésorier adjoint de la section et garda cette fonction jusqu'en 1932. En 1932, il était directeur d'école à Schiltigheim. En mars 1930, il avait été élu membre titulaire du Conseil départemental de l'enseignement primaire, au titre du cadre général (hommes), il y fut réélu en 1933. En revanche, il fut battu au second tour en 1937

par un candidat issu de la coalition entre l'UN (nationaliste) et le Groupement Rossé (autonomiste). En décembre 1938, il renonça à se présenter aux élections au Conseil départemental. Dans le Bulletin départemental du SNI, il prit à plusieurs reprises position pour l'aménagement du statut scolaire local d'Alsace et de Lorraine. En janvier 1927, il suggéra qu'on prenne sur les heures obligatoires de religion pour améliorer l'enseignement de l'allemand. En novembre 1933, il demanda un enseignement de la morale pour les élèves dispensés de religion, à la suite de la circulaire Guy La Chambre. En janvier 1935, il traita des difficultés pédagogiques particulières à la région. En décembre 1936, il demanda que les quatre heures de religion soient placées hors programme. En novembre 1937, il s'éleva contre la pusillanimité des ministres du Front populaire face au chantage clérical : rien n'était fait pour dispenser les instituteurs de l'enseignement de la religion.

Après la Libération, Constant Bertrand revint en Alsace et reprit ses activités syndicales. Il fut l'un des deux représentants de la section du Bas-Rhin au conseil national des 18-19 juillet 1945. Rédacteur du Bulletin départemental, il fut chargé également de la défense laïque. Il fut également membre du Conseil supérieur d'enquête chargé de l'épuration du corps des instituteurs. En octobre 1947, pour son départ à la retraite, le ministre de l'Éducation Nationale, Marcel-Edmond Naegelen, président d'honneur de la section départementale du SNI, lui remit la Légion d'Honneur. Bertrand présida encore l'Assemblée générale de la section départementale le 17 juin 1948. Il se retira en Normandie.

Source : *Bulletin départemental du SNI du Bas-Rhin*.

Jacques Ungerer

ESCUDERO Sylvain, Alexandre

Né le 10 avril 1929 à Nérac (Lot-et-Garonne).

Mort le 27 février 2000 à Roquefort (Gers).

Professeur d'espagnol.

Secrétaire syndical du SNET, du SNES et de la FEN

Marié à Madeleine Schierer, née le 14 juin 1929 à Strasbourg. Six enfants.

Fils unique d'Andrès E., ouvrier agricole espagnol arrivé en France en 1930, et de Euphémia Del Val, née à Villa Banez (Castille), femme de ménage.

Baptisé catholique.

S. E. fit ses études à Nérac. Il passa le concours d'entrée à l'École normale d'instituteurs d'Agen en 1948, puis celui de l'ENSET, où il fut reçu en 1951. Il obtint le CAPET d'espagnol.

Il fit son service militaire à Versailles à partir de décembre 1954.

Il fut ensuite nommé au Lycée technique hôtelier de Strasbourg, où il enseigna jusqu'en 1987, puis obtint une mutation au lycée de Saint-Raphaël (Alpes maritimes), où il prit sa retraite en 1989. Il avait été promu agrégé en 1972.

Il s'installa à Roquefort (Gers).

Il débuta sa carrière syndicale comme secrétaire de la section SNET (syndicat national de l'enseignement technique, FEN) du lycée technique hôtelier. Il milita au courant de pensée « Union pour une action syndicale efficace ». Il devint secrétaire départemental du syndicat, ce qui le fit accéder à la fonction de secrétaire-adjoint de la FEN dans le département du Bas-Rhin en août 1960. Après la fusion du SNET avec le SNES, en 1966, il devint co-secrétaire départemental du nouveau SNES (syndicat national des enseignements de second degré) et fut élu membre suppléant de la CA nationale au titre du SNET sur la liste du courant Unité et action en juin 1966. Il fut ensuite élu membre suppléant aux premières élections au collège unique de mai 1967 et le demeura jusqu'en 1983, date à laquelle il fut remplacé par Denis Carin.

Mai 68 le mobilisa quotidiennement à la Maison des syndicats.

Il compta parmi les leaders enseignants du mouvement. Il siégea comme élu suppléant de la commission paritaire nationale des agrégés de 1975 à 1984.

En mai 1971, les élections à la CA académique du SNES ayant donné une majorité relative à la tendance UA, il devint co-secrétaire académique, avec le représentant UID Jacques Ungerer. Il cumula ainsi les fonctions de co-secrétaire académique, co-secrétaire départemental du Bas-Rhin, et secrétaire adjoint départemental de la FEN. L'année suivante, qui fut celle du

rattachement du département de la Moselle à l'académie de Nancy, modifia la composition de la CA académique, lors des élections de mai 1972. L'académie de Strasbourg fut la seule à ne jamais rejoindre la majorité syndicale Unité et action du SNES. La CA du mois de juin confia le secrétariat académique à Jacques Ungerer, et Sylvain Escudéro devint l'un des trois secrétaires-adjoints. Mais le 25 octobre 1972 tous les camarades U&A furent démis de leurs fonctions par la CA académique. Sylvain ne participa plus qu'au bureau, qui comprenait 7 UID et 4 U&A.

Il conserva toutefois le secrétariat départemental du SNES, jusqu'en 1977, où un changement de mode électoral retira au congrès l'élection du secrétariat. Celui-ci fut désormais élu par correspondance. Dans un premier temps, la tendance U&A perdit le secrétariat départemental.

Sylvain Escudéro resta convaincu, pendant toute sa carrière de militant, de la stérilité des rivalités de tendances. La question qui le préoccupait était d'entraîner la section départementale vers les questions de politique éducative lancées par la direction nationale du SNES plutôt que vers la seule gestion corporative des carrières qu'il reprochait à la tendance UID alsacienne. Il fut de tous les combats pour la laïcité, et pour la solidarité entre les peuples, en particulier lors de la guerre du Viet-Nam, et lors du coup d'Etat de Pinochet au Chili. Il tenait farouchement à l'unité syndicale des travailleurs et veillait à maintenir les contacts avec les syndicats ouvriers, à favoriser les défilés unitaires du 1er mai et à appuyer les actions communes. Sa verve et son allure de tribun populaire en avaient fait une figure charismatique, familière aux militants alsaciens de tous bords.

Son militantisme fut avant tout syndical. Il avait été tenté d'adhérer au parti communiste, mais il n'y fit qu'un très bref passage, préférant se consacrer aux questions de l'école.

Sur le plan pédagogique, il milita au sein de l'Association des professeurs de langues vivantes, pour le développement de l'espagnol, qui était une langue dite « rare » en Alsace. Il mourut brutalement d'une crise cardiaque.

Sources :
– archives FEN du Bas-Rhin
– archives IRHSES

– entretien avec la famille (20-5-2005)

Françoise Olivier-Utard

Compte-rendu de l'AG du 23 mars 2006

L'assemblée générale annuelle de 2005 de notre association a été un peu décalée et s'est tenue le 23 mars 2006, dans les locaux de l'IEP à Strasbourg.

Rapport d'activité

Léon Strauss, président, a présenté le rapport d'activité : 7 réunions de bureau, deux séminaires de travail sur le Vote de gauche, diffusion de l'ouvrage De la CFTC à la CFDT, préparation et réalisation du colloque sur l'histoire du syndicalisme enseignant en Alsace, lettre de protestation aux DNA au sujet de l'article traitant de ce colloque, réalisation de 2 bulletins. Le volume 1 du nouveau Maitron est paru, dans lequel figurent des notices rédigées par des membres de notre association. Il est vendu accompagné d'un Cédérom très maniable, qui comprend des notices supplémentaires. Léon Strauss nous a représentés en décembre 2005 aux Journées du Maitron à Paris.

Léon Strauss et Françoise Olivier-Utard ont participé au colloque organisé à Bruxelles par le Centre d'histoire des gauches consacré à la presse communiste et radicale, et ont présenté une double communication sur l'histoire du journal *L'Humanité d'Alsace et de Lorraine*.

Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Le rapport financier a été présenté par le trésorier François Uberfill, et approuvé à l'unanimité et quitus a été donné au trésorier.

Budget prévisionnel

Pour faire face à l'édition des actes du colloque de décembre 2005, aux frais postaux, aux frais d'un nouveau colloque et aux frais de déplacement aux journées du Maitron, l'AG décide, par un vote à l'unanimité, de relever les cotisations, à 20 euros pour les adhésions individuelles, et à 40 euros pour les adhésions de personnes morales.

Renouvellement du bureau

L'AG décide aussi de renouveler l'équipe du bureau :

Léon Strauss, président — Françoise Olivier-Utard, secrétaire — François Uberfill, trésorier — Pierre Boulay — Fernand Brem — François Igersheim — Sylvain Schirmann — Bernard Schwengler — Jacques Ungerer — Freddy Wahl

Projets pour 2006

- Un colloque public sera organisé le 9 décembre 2006, sur le thème du Vote de gauche en Alsace.
- Une présentation publique du nouveau Maitron sera organisée dès que la librairie Kléber, qui nous accueille habituellement, aura achevé ses travaux de réaménagement. Claude Pennetier a déjà donné son accord de principe pour y participer.
- La rédaction de notices se poursuit, sous la direction de Léon Strauss.
- Des contacts sont en cours avec le correspondant Maitron du Luxembourg, Paul Wehenkel, en vue d'une conférence sur les relations entre l'Alsace et le Luxembourg.

Adresses

almemos@yahoo.fr

Président

Léon Strauss
6, rue Daniel Hirtz
67000 Strasbourg
03 88 36 63 09
strastra@noos.fr

Secrétaire

Françoise Olivier-Utard
18, rue de l'Observatoire
67000 Strasbourg
03 88 61 81 03
francoise.olivier-utard@gersulp.u-
strasbg.fr

Trésorier

François Uberfill
195, rue du Rhin-Tortu
67100 Strasbourg
03 88 39 31 46
uberfill.francois@wanadoo.fr

Rédaction du bulletin

Françoise Olivier-Utard
18, rue de l'Observatoire
67000 Strasbourg
03 88 61 81 03
francoise.olivier-utard@gersulp.u-
strasbg.fr

Site Maitron

www.maitron.org

Gérant de la publication

Léon Strauss

Maquette et mise en page

Pierre Roesch, Strasbourg
pierreroesch@wanadoo.fr

Publication

Dictionnaire biographique

Mouvement ouvrier/Mouvement social/Le Maitron
De 1940 à mai 1968 (sous la direction de Claude Pennetier)
Tome 1. A-Bek

Les Editions de l'Atelier, 2005.

Prix : 65 euros (avec le cédérom)

— À commander aux Editions ouvrières, 12 rue Sœur-Rosalie, 75013 Paris

Le tome 1 du Nouveau Maitron ouvre une nouvelle étape de la grande aventure éditoriale qu'est le Maitron, du nom de son créateur.

Il couvre l'Occupation, la résistance, la Libération, les guerres marquant l'effondrement du colonialisme pour aboutir à la coupure majeures de Mai 1968.

La Libération et la Reconstruction modifient le paysage social, la deuxième moitié des années quarante et les années cinquante voient s'affirmer la présence syndicale et politique, notamment dans la grande industrie.

Les années 1947/1963 sont un temps fort du mouvement ouvrier rythmé par des grèves puissantes, celle des cheminots (1947), des mineurs (1948 et 1963). Les syndicats élargissent aussi leur influence sociale grâce aux élections aux comités d'entreprise et à la sécurité sociale. Dans le même temps s'imposent des thématiques comme l'anticolonialisme, l'éducation populaire.

Le choix des biographies inclut ainsi la dimension culturelle, l'action politique ou revendicative des catégories émergentes comme celles des étudiants, des cadres et techniciens, et s'ouvrent au champ associatif comme au champ intellectuel.

Le tome 2 paraîtra en septembre 2006.

8

almémos

Bulletin d'adhésion

à renvoyer à l'association Almémos, 6, rue Daniel-Hirtz, 67000 Strasbourg

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

demande à adhérer à l'association Alsace Mémoire du Mouvement Social.

Le montant de la cotisation annuelle individuelle est de 20 euros
— 40 euros pour les personnes morales.

Date

Signature
